



Ville de Pontivy

Commission finances

Compte-rendu de la réunion du Mardi 11 septembre 2018

C6-2018-003

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Yann LORCY, premier adjoint
M. Georges-Yves GUILLOT, conseiller municipal
M. Christophe MARCHAND, conseiller municipal

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Mme Chantal GASTINEAU, conseillère municipale
M. Philippe AMOURETTE, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Patrick LE HENANFF, Directeur Général des Services
Mme Christelle VANDERLOOVEN, Directrice des Finances

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

1. Admission en non-valeur : avis favorable
2. Demande de décharge de responsabilité du régisseur et de remise gracieuse, suite à l'effraction en 2017 de deux horodateurs situés place Leperdit et rue de Lourmel : avis favorable
3. Garantie d'emprunt à l'OGEC La Trinité (Travaux École St Joseph le Château) : avis favorable
4. Redevance d'occupation du domaine public par GRDF : avis favorable
5. Décision modificative 2/2018 (cf. Tableau en PJ) : avis favorable

DOCUMENTS ANNEXES

Situation de la dette : étude sur le refinancement de deux prêts classés 1E et 3E (cf. Support en PJ)

Compte Administratif arrêté au 11/09/2018

Section de fonctionnement – Détail des Dépenses

- Charges à caractère général : 64.25 % de réalisation
- Charges de personnel et frais assimilés : 66.82% de réalisation
- Autres charges de gestion courante : 67.02% de réalisation

Section de fonctionnement – Détail des Recettes

- Atténuation de charges : 16.52 % de réalisation
- Produits des services, du domaine... : 49.50 % de réalisation
- Impôts et taxes : 55.58 % de réalisation
- Dotations et participations : 70.15 % de réalisation
- Autres produits de gestion courante : 53.90%

Section d'investissement – Détail des Dépenses

- Immobilisations incorporelles : 49.60 % de réalisation
- Immobilisations corporelles : 24.69 % de réalisation
- Immobilisations en cours : 29.18 % de réalisation
- Emprunts et dettes assimilées : 64.12 % de réalisation

Section d'investissement – Détail des Recettes

- Subvention d'investissement : 21.79 % de réalisation
- Dotations, fond divers et réserves : 74.11 % de réalisation



Commission Finances

Mairie de PONTIVY

V1 mise à jour par la direction finances le 11/09/18



Propos introductifs

Déroulé de la présentation



19h00



21h00

ORDRE DU JOUR

- ☞ Admission en non-valeur
- ☞ Demande de décharge de responsabilité du régisseur
- ☞ Garantie d'emprunt à l'OGEC (Travaux d'École St Joseph Le Château)
- ☞ Redevance d'occupation du domaine public par GRDF
- ☞ Décision Modificative n°2/2018
- ☞ Refinancement de 2 prêts classés 1E et 3E

...Refinancement de Prêts...

OBJECTIFS



LES PRÊTS N° MON2171732EUR001 ET N°MON25260EUR001

Actuellement classés en 3E et 1E

...Refinancement de Prêts...

PROPOSITION DE LA SFIL (SUPPORTING LOCAL INVESTMENT AND EXPORT)

N° DU contrat	Capital restant dû	Capital refinancé	Maturité	Montant indicatif de l'indemnité compensatrice dérogatoire	Date de prochaine échéance des Intérêts
MON271732EUR 3E	1 068 337,51 €	1 068 337,51 €	01/12/2027	151 000,00 €	01/12/2020
MON252601EUR 1E	687 232,93€	687 232,93€	01/03/2026	77 000,00€	01/03/2020
TOTAL	1 755 570,44 €	1 755 570,44 €		228 000,00 €	



...Refinancement de 2 Prêts...

PROPOSITION DE LA SFIL (SUPPORTING LOCAL INVESTMENT AND EXPORT)

Le refinancement envisagé emporte le remboursement anticipé des contrats de prêt quittés à hauteur du capital refinancé. Ce remboursement n'étant pas effectué selon les conditions prévues par les contrats de prêt quittés, la clause de remboursement anticipé de ces derniers, prévoyant notamment les modalités de détermination de l'indemnité de remboursement anticipé, n'est pas applicable. Le prêteur accepte néanmoins le remboursement anticipé de ces contrats dans le cadre de la présente opération et détermine une indemnité compensatrice dérogatoire destinée à maintenir entre les parties l'équilibre financier des contrats de prêt quittés.

A titre indicatif et à la date d'effet du refinancement, le montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire des prêts quittés n°MON271732EUR001 et n°MON252601EUR001 est de 228 000,00 EUR.

Les indemnités compensatrices dérogatoires dues peuvent être au choix de l'emprunteur :

- Prises en compte dans les conditions financières du contrat de prêt de refinancement et/ou,
- Financées par intégration dans le capital du contrat de prêt de refinancement et/ou,
- Autofinancées par l'emprunteur.



...Refinancement de 2 Prêts...

PROPOSITION DE LA SFIL (SUPPORTING LOCAL INVESTMENT AND EXPORT)

En Conclusion

Refinancement du prêt n°MON271732EUR001 (score Gissler 3E) refinancement du prêt n°MON252601EUR001 (score Gissler 1E) avec les indemnités compensatrices dérogatoires intégrées dans le capital restant dû à hauteur de 228 000,00 EUR

1 seul prêt "Taux fixe" (score Gissler 1A) à hauteur de 1 983 570,44 EUR

Cette opération de refinancement permet de transformer définitivement à taux fixe (score Gissler 1A) 100,00% du capital restant dû des prêts quittés n°MON271732EUR001 (score Gissler 3E) et n°MON252601EUR001 (score Gissler 1E) .



Avez-vous des questions ?

